



**PROGRAMME DE
FORMATION A
L'APPRENTISSAGE A LA
CONDUITE DE LA
CATEGORIE « B »**

1 – Enseignement théorique

Compétence 1 du REMC : Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales

- a) Sanctions administratives et pénales en lien avec la circulation et la sécurité routière
- b) Le rôle du permis d'apprendre (conduite accompagnée)
- c) Le rôle du permis à points
- d) Le rôle du permis probatoire
- e) Assurances : la lecture d'un contrat d'assurance et sa compréhension
- f) Intérêts d'une période de conduite accompagnée pour développer l'autonomie
- g) Rôle et fonction de l'examen du permis de conduire en terme de sécurité routière
- h) L'assurance obligatoire
- i) Les assurances facultatives
- j) Les préceptes de choix de son mode de transport

Compétence 2 du REMC : Utiliser un véhicule à moteur rationnellement et en sécurité

- a) L'utilité et la réglementation des équipements de sécurité active et passive
- b) Les documents obligatoires pour circuler en France et à l'étranger, sanctions
- c) Les risques entraînés par un entretien insuffisant
- d) Les objets utiles concernant la signalisation, l'éclairage du véhicule, la sécurité, le dépannage et le confort
- e) Le rôle des dispositifs d'éclairage et d'avertissement
- f) Les conséquences et risques encourus du fait d'un éclairage défectueux ou d'une déficience du système d'éclairage
- g) L'influence de la vitesse sur la maniabilité du véhicule et sur l'adhérence des pneus
- h) La mise en œuvre d'une conduite économique et écologique
- i) Notion de temps de réaction : définition
- j) Les conséquences du temps de réaction sur la maîtrise du véhicule et pour le maintien des distances de sécurité
- k) La réglementation des aptitudes visuelles et auditives
- l) Influences des passagers, du chargement et du remorquage
- m) L'importance d'un contrôle régulier de l'état des pneus, de leur pression ainsi que de l'équilibrage des roues
- n) Les précautions nécessaires lorsqu'on change une roue
- o) Le contrôle du niveau du liquide de frein
- p) La chaîne cinématique
- q) Les effets de la force centrifuge
- r) La relation entre les vitesses et les durées d'un trajet

Compétence 3 du REMC : Préparer ses trajets et conduire le véhicule de façon autonome dans les situations de circulation simples et complexes

- a) La signalisation verticale et horizontale, permanente et temporaire
- b) Les indications données par les gestes des agents
- c) L'utilisation de indices informels
- d) Les réglementations concernant les vitesses maximales et minimales
- e) La circulation en file et la vitesse
- f) Connaître les risques particuliers inhérents aux agglomérations
- g) Distances et espaces de sécurité
- h) La réglementation et les particularités des véhicules d'intérêt général
- i) Les risques de la conduite diurne et nocturne
- i) La formation et l'évolution des attitudes à l'égard des autres usagers, notamment les plus vulnérables, des véhicules, de la réglementation et des risques

Compétences 4 du REMC : Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme-Véhicule-Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives

- a) L'entretien du véhicule et les mesures préventives qui incombent à chaque conducteur
- b) Comprendre les effets de la consommation de produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments,,,) et leur influence sur la conduite, sur la perception du risque et sur les accidents
- c) L'importance de l'influence de l'alcool sur la conduite en fonction du taux d'alcoolémie
- d) La variation des taux d'alcoolémie en fonction des conditions d'absorption des boissons alcooliques, du poids, du sexe et de l'état de santé de la personne
- e) Les idées fausses par rapport à l'alcool
- f) L'influence de certains médicaments sur la conduite
- g) Les risques entraînés par l'absorption combiné de certains médicaments et de l'alcool
- h) Comprendre les modalités de dépistage et de mesure des différents produits psychoactifs
- i) La législation sur l'alcool au volant et l'utilité des contrôles
- j) Connaître les facteurs qui influencent le niveau de vigilance
- k) Les conséquences des baisses de la vigilance
- l) Les signes qui annoncent une baisse de vigilance et les façons d'y remédier
- m) Connaître les réactions du véhicule en cas de dégonflement rapide ou d'éclatement d'un pneumatique
- n) Savoir remplir un constat amiable
- o) Connaître les comportements à adopter face à une victime d'accident
- p) Savoir protéger
- q) Savoir transmettre un message aux services de secours
- r) Prendre conscience de la nécessité d'assister les personnes en danger
- s) Les notions de conduite économique et écologique

2 – Enseignement pratique

Compétence 1 du REMC : Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales

Sans objet

Compétence 2 du REMC : Utiliser un véhicule à moteur rationnellement et en sécurité

- a) Prendre et quitter le véhicule

- b) Les précautions et les vérification de sécurité
- c) L'installation au poste de conduite
- d) L'utilité et le réglage des rétroviseurs
- e) La vérification de l'état et du fonctionnement de l'éclairage
- f) L'usage du tableau de bord et les informations données par les témoins de sécurité
- g) Les dispositifs de climatisation, de désembuage, de nettoyage et de fonctionnement des vitres
- h) La mise en marche et l'arrêt du moteur par tous les temps et toutes circonstances avec une boîte de vitesse manuelle
- i) L'usage des organes de direction du véhicule et leur action sur la trajectoire
- j) L'usage des freins (y compris le frein moteur), de l'embrayage, de l'accélérateur et de la boîte de vitesses
- k) La mise en œuvre d'une conduite économique et écologique
- l) Adaptation continue aux exigences de la circulation pour ne pas gêner et ne pas surprendre : l'appréciation permanente de la distance d'arrêt en fonction de différents facteurs, en particulier de la vitesse
- m) Les stratégies de prise d'information, d'analyse et de décision

Compétence 3 du REMC : Préparer ses trajets et conduire le véhicule de façon autonome dans les situations de circulation simples et complexes

- a) La circulation en file et la vitesses
- b) L'adaptation permanente de sa vitesse en fonction de la réglementation, de l'infrastructure et de l'environnement
- c) La vitesse dans les situations de croisement et de dépassement
- d) L'attitude du conducteur objet d'un dépassement
- e) Positionnement sur la chaussée
- f) La règle de principe de la circulation à droite
- g) Les placements pour préparer une manœuvre ou un changement de direction, pour croiser, dépasser, franchir une intersection ou prendre un virage
- h) Aborder une intersection, la franchir ou y tourner en fonction de la signalisation horizontale et verticale et de la direction choisie
- i) Dépasser, croiser et changer de file en agglomérations
- j) Adapter sa position sur la chaussée et sa trajectoire en fonction du gabarit du véhicule utilisé
- k) Se comporter en présence de véhicules de transport en commun
- l) L'appréciation et le maintien d'un espace libre suffisant autour du véhicule
- m) L'évaluation des espaces de sécurité selon l'allure et l'évolution de la situations
- n) L'évaluation de la distance de sécurité en fonction de différents repères
- o) Communiquer avec les autres usagers et anticiper pour ne pas gêner ni surprendre
- p) La prise de décision et l'action adaptée et rapide tenant compte des autres usagers
- q) Partage de l'espace dans les situations d'arrêt, de stationnement, de croisement, de dépassement, d'intersection, de circulation en files
- r) La rapidité de la prise de la décision et de l'action
- s) Repérer, occuper et quitter rapidement une place de stationnement
- t) Le rangement en créneau, en bataille et en épi
- u) L'utilisation des voies et l'adaptation de sa vitesse en fonction des conditions de circulation
- v) Le dépassement à allure rapidement
- w) L'attitude à adopter lorsque l'on est dépassé
- x) L'utilisation des feux de brouillards

Compétences 4 du REMC : Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme-Véhicule-Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives

- a) Savoir comment s'arrêter
- b) Savoir ralentir et s'arrêter en cas de défaillance du frein principal
- c) Savoir ce qu'il faut faire en cas de défaillance soudaine du système d'éclairage
- d) Etre capable de décider s'il faut ou non s'arrêter
- e) Etre capable de freiner le plus efficacement possible dans une situation d'urgence

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets du à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.